

MINISTERE DE L'HYDRAILLIQUE  
DIRECTION DE L'HYDRAILLIQUE  
DE LA WILAYA D'AIN TEMOUCHENT  
NIF : 4110 060000 46013

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public. Et Conformément aux articles 46 et 56 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec Exigence de capacité minimales N° 01/DHW - AT/ 2026 publié sur les quotidiens nationaux en langue arabe « الجمهورية » en date du 14/02/2026 et en langue étrangère «Bloa » en date du 18/02/2026 portant sur :

**INTITULE DE PROGRAMME : Réhabilitation, équipements des forages et aménagement des points d'eau à travers les communes de la Wilaya**

Projet:

**Lot 6 : Réhabilitation et aménagement du point d'eau Dzioua**

Qu'a l'issue de l'évaluation et jugement des offres, le marché est attribuée provisoirement a l'entreprise suivante :

| N°                        | Désignation du projet                                       | Entreprise                                 | Note Tech/<br>100pts | Montant Initial<br>DA en TTC | Montant corrigé<br>DA en<br>TTC | Délai      | Obs             |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------|------------------------------|---------------------------------|------------|-----------------|
| 01                        | Lot 6 : Réhabilitation et aménagement du point d'eau Dzioua | SARL ETHB<br>BELHADJ<br>Ahmed<br>(Tlemcen) | 85,00                | 27 132 000,00                | /                               | 10<br>mois | Offre<br>Unique |
| NIF : 00 2413 0266 111 02 |                                                             |                                            |                      |                              |                                 |            |                 |

Le choix de cette entreprise est justifié par :

La pondération des offres sur la base du délai d'exécution, des moyens matériels et humains et mémoire technique.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités à se rapprocher de mes services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché. (Conformément à l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya (Conformément à l'article 82 alinéa 3 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public, et conformément à l'article 56 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

LE DIRECTEUR